

# LES INFOS

## pays des achards

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

BULLETIN D'INFORMATIONS N°40 - JUILLET 2005. SITE INTERNET: CC-PAYS-DES-ACHARDS-FR

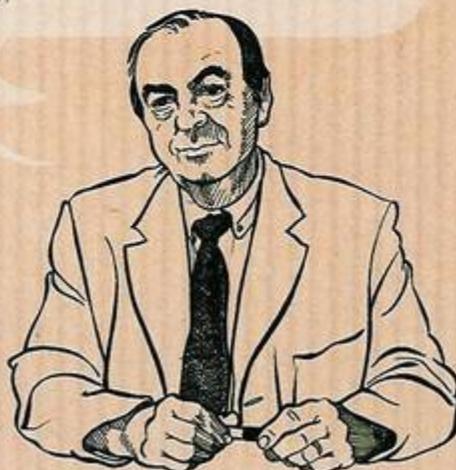
## Edito

Née de la volonté des élus le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la Communauté de Communes du Pays des Achards a vu ses programmes d'actions s'étoffer d'années en années.

Au titre des évolutions récentes ou à venir, on peut notamment citer le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, va mettre en œuvre un programme de contrôle du bon fonctionnement des équipements d'assainissement individuel. Par ailleurs, la Communauté de Communes s'intègre dans le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), dont les objectifs sont d'améliorer la qualité des eaux et de mieux partager les quantités disponibles (projet de barrage).

Les compétences transférées par les communes vers la Communauté de Communes viennent soulager les budgets communaux. Pour l'année 2004, c'est presque 1 million d'euros de dépenses de fonctionnement et d'investissement qui a été pris en charge par la Communauté de Communes au lieu et place des communes.

Au travers de ce bulletin, nous vous invitons à faire un tour d'horizon complet des différents domaines d'actions qui sont désormais de compétence communautaire... (suite au verso)

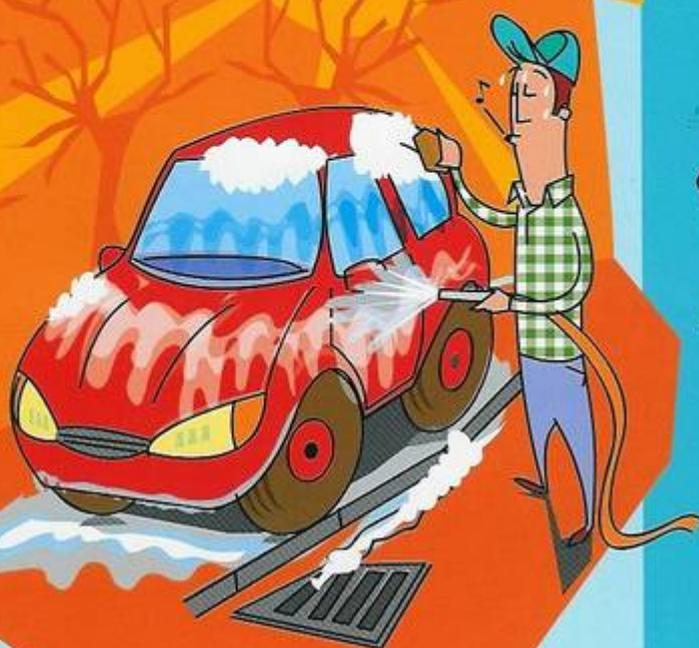


budget de : **526 000 euros**

aménagement du territoire... et vous ouvre la voie !

**3**

La C.C.P.A. intervient dans l'entretien des rivières et participe aux différentes structures chargées de l'**Aménagement et de la Gestion des Eaux (S.A.G.E.)**



*Il est temps d'être plus S.A.G.E. !*

OBJECTIF

**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET MIEUX PARTAGER LES QUANTITÉS DISPONIBLES**

*Validation des états des lieux des 2 bassins versants Vie/Jaunay et Auzance/Vertonne.*

**NOUVEAUTE 2005**

Pour en savoir plus :  
06 85 24 69 84

**4**

La C.C.P.A. subventionne le **Groupement Cantonal de Protection des Cultures.**

QU'EST-CE QU'ON A PRIS  
DIS-DONC !  
C'ÉTAIT QUOI ?

C'QUE JE SAIS,  
C'EST QU'ILS FONT  
LE NECESSAIRE POUR QUE  
L'ON DISPARAISSE  
!..

**NOUVEAUTE 2005**

**Présence physique des AGRICULTEURS lors du traitement et paiement des PARTICULIERS.**

OBJECTIF

**LUTTE CONTRE LES TAUPES ET LES RAGONDINS**



**ATTENTION :** service payant pour les particuliers  
Renseignements dans votre mairie.